

Luxembourg, le 4 avril 2024

# Information aux actionnaires de CS Investment Funds 2 – Credit Suisse (Lux) Small Cap Switzerland Equity Fund

## **CS Investment Funds 2**

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

5, rue Jean Monnet  
L-2180 Luxembourg,  
R.C.S. Luxembourg B-124 019

(ci-après la «**Société**»)

---

Les actionnaires de Credit Suisse (Lux) Small Cap Switzerland Equity Fund (les «**actionnaires**») sont informés par la présente que le conseil d'administration de la Société (le «**conseil d'administration**») a décidé de procéder à la liquidation de **Credit Suisse (Lux) Small Cap Switzerland Equity Fund** (le «**compartiment**») en date du 4 avril 2024, conformément à l'article 25 des statuts de la société datés du 20 septembre 2018, dans la mesure où l'actif net total du compartiment est désormais inférieur au niveau permettant d'en assurer la gestion dans l'intérêt des actionnaires (la «liquidation»).

L'émission, le rachat et la conversion de parts du compartiment ont cessé le 4 avril 2024.

Une dérogation à la politique de placement de ce compartiment est autorisée avec effet immédiat. En particulier, une part substantielle de ses actifs peut désormais être investie dans des liquidités, dans le respect des règles en matière de diversification.

Tous les frais de liquidation anticipés ont été imputés au compartiment à compter de la date de la résolution du conseil d'administration de liquider le compartiment et sont reflétés dans sa valeur nette d'inventaire afin d'assurer un traitement juste et équitable des actionnaires.

Le paiement du produit de la liquidation par action interviendra en plusieurs versements, au prorata du produit de la réalisation des actifs du compartiment. Le paiement final peut être reporté jusqu'à ce que toutes les informations requises soient disponibles et que les liquidités nécessaires aient été reçues pour procéder au paiement final.

Au vu de ce qui précède, les actionnaires sont invités à tenir à jour les informations associées à leur compte ainsi que les coordonnées fournies dans le cadre de leur placement dans le compartiment au cas où il serait nécessaire de les contacter concernant le paiement de tout versement ultérieur et la clôture de la liquidation du compartiment.

Le produit net total de la liquidation par action du compartiment sera communiqué aux actionnaires une fois la liquidation du compartiment bouclée.

Les actions seront annulées et sorties des comptes des actionnaires lors du paiement du dernier versement du produit net total de la liquidation.

Il convient en outre de noter que la liquidation peut avoir des conséquences fiscales. Ainsi, nous invitons les actionnaires qui auraient un doute quant à leur situation fiscale à consulter leur propre conseiller indépendant pour prendre connaissance des conséquences fiscales au Luxembourg ainsi que des autres incidences fiscales de cette liquidation.

Tout produit de la liquidation qui ne pourra pas être distribué aux actionnaires à la clôture de la liquidation sera déposé auprès de la Caisse de Consignation de Luxembourg jusqu'à ce que le délai de prescription légal soit écoulé.

Après la clôture de la liquidation, les comptes et les livres du compartiment susmentionné seront conservés par Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., ou toute entité qui lui succèdera, pendant une période de cinq ans.

Luxembourg, le 4 avril 2024

Le conseil d'administration